

14-1-1855

oy coufy. // Pour ce que par la sence de vous et autres
sic. Je nay pe et souve deis moy pour communicq sur les affaires
que donouellement se Representent / et le service de sa mat.
pourroit estre Retardé. Je vous Begne to que le plus tost
que bonement pourriez venellez adu ser sur vrs Retenu et vous
tremes de is moy. / En tant. Vray coufy prie dieu vous auou by
sa garde De bruxelles le 14. Jour de Janvier 1334

ARCHIVES
DU
ROYAUME DE BELGIQUE

pour ce que par la sence de vous et autres
sic. Je nay pe et souve deis moy pour communicq sur les affaires
que donouellement se Representent / et le service de sa mat.
pourroit estre Retardé. Je vous Begne to que le plus tost
que bonement pourriez venellez adu ser sur vrs Retenu et vous
tremes de is moy. / En tant. Vray coufy prie dieu vous auou by
sa garde De bruxelles le 14. Jour de Janvier 1334

monseigneur
Au royaume de judy
pour ce que par la sence de vous et autres
sic. Je nay pe et souve deis moy pour communicq sur les affaires
que donouellement se Representent / et le service de sa mat.
pourroit estre Retardé. Je vous Begne to que le plus tost
que bonement pourriez venellez adu ser sur vrs Retenu et vous
tremes de is moy. / En tant. Vray coufy prie dieu vous auou by
sa garde De bruxelles le 14. Jour de Janvier 1334

Adm. in Conto de magis